

L'ENSEIGNANT

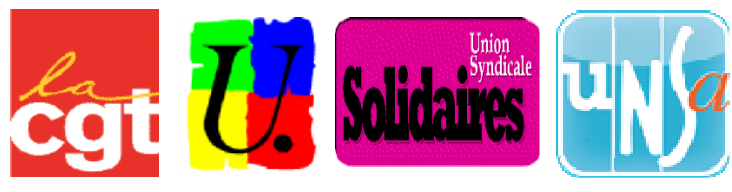
Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA

de *Lozère* / Mensuel



N° 251 d'Avril 2015

Renseignements utiles :
 Adresse :
 Espace Jean Jaurès
 Rue Charles Morel
 48000 MENDE
 ou BP 46
 48002 MENDE Cedex
 ☎ 04.66.65.18.93
 E-mail : 48@se-uns-a.org
 Directeur de la publication :
 Alain ROUSSON
 N° CPPAP : 0715 S 07420
 N° ISSN : 1266-6165
 Site :
<http://sections.se-uns-a.org/48/>



Dispensé de timbrage ■ MENDE CT

Déposé le : voir la date figurant sur l'étiquette



Pour le progrès social, 1er Mai unitaire avec l'UNSA

L'UNSA participera aux rassemblements et manifestations du 1^{er} mai.

Cette journée revêt, cette année, une dimension européenne particulière et à l'appel de la Confédération Européenne des Syndicats (CES), la CGT, la FSU, Solidaires et l'UNSA appellent à y participer pour :

- promouvoir la protection sociale;
- combattre et réduire le chômage;
- permettre la création d'emploi;
- développer les investissements pour relancer l'activité économique;
- promouvoir les services publics;
- améliorer les salaires, les retraites, les pensions et les minima sociaux et promouvoir l'égalité salariale femmes-hommes.

SE-UNSA/BP 46 / 48002 MENDE Cedex / Dispensé du timbrage

Cette journée internationale prend en France une résonance particulière après le 11 Janvier et suite à la montée de l'extrême droite.

La défense de la démocratie et des valeurs de notre république exigent la mobilisation de tous.

Vous pouvez contacter votre section locale du SE-UNSA pour en connaître les modalités pratiques (48@se-uns-a.org ou 04.66.65.18.93). Vous pouvez aussi consulter le site local à l'adresse suivante : <http://sections.se-uns-a.org/48/>.

AGENDA

1er Mai

- Rassemblement intersyndical à l'appel de la CGT, de la FSU, de Solidaires et de l'UNSA (appeler le 04.66.65.18.93)

Du 11 au 21 Mai

- Période d'ouverture de I-Prof pour le mouvement 1er Degré

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, dans les conditions prévues par la loi N°78-17 du 6/01/1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Laïcité : Conférence-débat organisée par l'OLL le mercredi 6 mai 2015 (voir page 4)



SOMMAIRE

- 1** 1er Mai Unitaire
- 2** CTSD du 7/04
- Circulaire Mouvement ...**
- 3** Réforme Collège
- Congé formation ...**
- 4** Initiative de l'OLL
- Conférence-débat le 6 Mai ...**
- Pages encartées -**
- Publication
UNSA Education -

Carte scolaire 1er Degré : CTSD du 7/04/2015 et premiers éléments ...

Le Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) s'est réuni le mardi 7 avril 2015, à 9h00.

Le contexte : suite au Comité Technique Académique de janvier, le département dispose d'un poste supplémentaire dans le cadre de la préparation de la rentrée 2015 (NDLR : il s'agit d'un emploi « fléché » « dispositif plus de maîtres que de classes »).

Les prévisions d'effectifs font apparaître une baisse de 52 élèves (écart entre constat rentrée 2014 et prévisions 2015).

L'Administration propose 10,25 « ouvertures » (ou transformation de postes) et 9,50 fermetures (ou transformation de postes). Le différentiel de 0,75 s'explique par l'utilisation de la « réserve » de 1,25 ETP (NDLR : celle-ci est constituée de la dotation 2015 de + 1 emploi + le report de la « réserve départementale » 2014 soit 0,25 ETP). La réserve « définitive » serait donc de 0,50 ETP.

Vous trouverez dans la publication **UNSA Education** encartée le compte rendu du CTSD du 7 avril, ainsi que la liste des ouvertures et fermetures proposées et des postes d'adjoints

« anglais » qui doivent faire l'objet du défléchage annoncé par l'Inspecteur d'Académie.

Les représentants du Personnel ayant voté unanimement **CONTRE** les mesures présentées, un nouveau CTSD est convoqué le 27 avril (après-midi).

Ce n'est qu'après avoir consulté le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN), le 28 avril 2015, que l'Inspecteur d'Académie pourra arrêter définitivement les mesures de carte scolaire pour la rentrée 2015.

Circulaire du mouvement : 2ème Groupe de Travail du 3 avril 2015

La deuxième réunion du Groupe de Travail a eu lieu le 3 avril dernier.

En préalable, le **SE-UNSA** a regretté que la version présentée (NDLR : reçue une heure à peine avant la réunion !) n'ait pas été mise à jour (retrait de tout ce qui ne concerne pas notre département), ce qui aurait un peu facilité le travail en séance ...

Pour le déroulement des différentes phases, et notamment de la phase d'ajustements, il n'y a pas d'amélioration sensible. Ce que souhaitait le **SE-UNSA** était clair (extrait de la déclaration faite lors de la CAPD du 10 mars : « La limitation des vœux à la seule phase principale constituerait, si elle est maintenue, une dégradation considérable des droits des collègues, et ne manquerait pas d'avoir des conséquences importantes sur le mouvement départemental. Le recours aux affectations d'office pour les deux parties de la phase d'ajustement est totalement inadapté à la Lozère. »). L'Administration n'a que très partiellement répondu à cette demande, en abandonnant les affectations d'office envisagées, mais en proposant une procédure « individualisée », selon des modalités qu'il reste à préciser. Si cela devait se confirmer, le **SE-UNSA** veillera à ce que l'équité et la transparence soient respectées !

Autres éléments qui évoluent plutôt favorablement :

- **congé parental** : la mise en conformité avec la réglementation nécessite un dispositif transitoire (NDLR : mais qui devrait être reconduit chaque année !?) permettant aux collègues

concernés de réintégrer, s'ils le souhaitent, le poste dont ils étaient titulaires (NDLR : cela ne s'appliquera pas aux enseignants affectés à Titre Provisoire ...).

- **défléchage des postes adjoints « anglais »** (voir liste page 4 de la publication **UNSA Education** encartée) : il s'agit d'une première étape (15 supports concernés). Le défléchage devrait être total à la rentrée 2016. Une procédure particulière a été mise en place pour les titulaires de ces supports.

De nombreux points négatifs demeurent :

- **vœu zone imposé** pour les participants obligatoires, sous peine d'une affectation d'office ! Le **SE-UNSA** a rappelé son opposition aux vœux « zone » ;

- augmentation sensible du nombre de bonifications (direction, PEMF, ASH, ...), dont la justification n'est pas acceptable ;

- départ en stage CAPS-SH : si l'enseignant concerné était titulaire de son poste précédent, il le perdra ... (NDLR : pas de nature à susciter des vocations !).

La section départementale du **SE-UNSA** a publié un compte rendu de ce Groupe de Travail sur son site local (<http://sections.se-uns.org/48>).

Nous vous conseillons de le lire attentivement, tout comme la circulaire « définitive qui devrait être publiée le 27 avril prochain !

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions !

Calendrier PREVISIONNEL

► **A compter du 5 mai :**

Envoi des courriers destinés aux enseignants touchés par une mesure de carte scolaire

► **Lundi 27 avril :**

Diffusion de la circulaire départementale du mouvement

► **Du lundi 11 Mai au jeudi 21 mai (12h00) :** ouverture du serveur pour la saisie des vœux

► **A compter du 22 mai au matin :**

Envoi des accusés de réception via I-Prof

► **Jeudi 28 mai (12h00 au plus tard) :**

Date limite de correction des barèmes

► **Vendredi 29 mai :**

Envoi liste vœux-barèmes aux représentants du Personnel

► **1ère semaine de juin :**

Groupe de Travail « bonification handicap » et corrections individuelles des barèmes

► **Jeudi 11 juin matin :**

Envoi des documents de travail aux représentants du Personnel

► **Vendredi 19 juin 2015 :**

CAPD du mouvement



Pour une réforme qui mette fin au Collège à deux vitesses !

« Face à ceux qui refusent les évolutions nécessaires pour transformer un collège à bout de souffle, nos organisations rappellent que nombreux sont ceux qui attendent le changement.

La réforme du Collège doit garder ses deux objectifs ambitieux :

- faire acquérir à tous les élèves le socle commun de connaissance, de compétence et de culture grâce à une diversité de pratiques pédagogiques s'appuyant notamment sur l'interdisciplinarité, l'accompagnement personnalisé, l'autonomie et l'esprit d'initiative

des équipes dans les établissements;

- redistribuer les moyens pédagogiques jusque-là réservés à des options et dispositifs ségrégatifs (notamment en renforçant l'enseignement des langues pour tous).

Par ailleurs, afin de promouvoir la réussite éducative de tous, il nous semble impératif de soutenir l'ouverture du Collège sur son territoire, de développer et de renforcer ses liens avec les partenaires de la communauté éducative et notamment avec les parents.

Nous rappelons que notre Ecole est l'une des plus inégalitaires des pays développés. Le changement est donc urgent. Nous appelons le ministre à ne pas dévier de la voie choisie dans la loi de refondation de l'Ecole. »

Communiqué de presse commun : la FCPE, le CRAP-Cahiers Pédagogiques, Education et Devenir, le CAPE, l'UNL, l'UNEF, la fédération **UNSA-Education**, le **SE-UNSA**, le SIEN-UNSA, le SNPDEN-UNSA, le SGEN-CFDT, la FEP-CFDT et la CFDT

Le CSE soutient largement la réforme du Collège ...

Le **Conseil Supérieur de l'Education (CSE)** a très majoritairement approuvé la réforme du Collège (Décret - > 51 POUR, 25 CONTRE et 1 abstention / Arrêté -> 50 POUR, 25 CONTRE et 1 abstention).

Représentant l'ensemble de la communauté éducative, il a adhéré aux principes qui sous-tendent la réforme : plus de moyens pour TOUS les élèves plutôt que de les réserver à quelques uns, plus de liberté pédagogique et d'espaces d'initiative pour TOUTES les équipes, plus de diversité des modalités d'enseignement pour accrocher davantage d'élèves.

Le **SE-UNSA**, qui soutient ces principes, a travaillé réunion après réunion pour que cette réforme soit portée par les équipes existantes.

Stabiliser les postes et conforter les collègues dans leur expertise pédagogique sont indispensables pour la réussite de la réforme.

Le **SE-UNSA**, qui est le seul syndicat à avoir tenu les comptes des moyens promis, a obtenu :

- l'intégration des EPI dans les horaires disciplinaires pour plus de sécurité;
- l'augmentation de l'horaire de LV2 et le maintien de l'horaire de LV1;
- l'encadrement de la modulation horaire sur le cycle et de la répartition entre EPI et accompagnement;
- 2 heures de plus par cohorte dans la DGH (un demi-poste pour un collège moyen).

Il a défendu le fléchage vers les sciences expérimentales et la technologie de moyens pour les groupes à effectif réduit. Il n'a pas obtenu son inscription dans la grille horaire mais il figurera dans la circulaire de mise en œuvre.

Ainsi, la réforme du Collège peut maintenant être préparée par chaque équipe dans la sérénité. La formation et l'accompagnement des établissements est d'ores et déjà programmée. La rentrée 2016 sera la rentrée du changement nécessaire, voulu et choisi.

Le **SE-UNSA** continuera à porter la réforme avec exigence.



Congé formation - Informations académiques ...

Le tableau ci-contre récapitule, pour chaque corps, le nombre de demandeurs, le nombre de congés qui seront octroyés après consultation des commissions paritaires de juin et le barème actuel du dernier retenu.

Des évolutions vont se produire d'ici le mois de juin. Certains collègues sont admissibles à des concours. S'ils les obtiennent, leur congé sera réattribué. D'autres peuvent quitter notre académie. Ils perdront le bénéfice du congé. Il peut aussi y avoir des renoncements.

Le « classement » est donc susceptible d'évoluer, les départs en congé de formation professionnelle seront actés par Mme le Recteur ...

Corps	Nombre de demandeurs	Nombre de congés octroyés	Barème dernier retenu
Agents non titulaires	3	3	6
Agrégés	52	4	21
Certifiés, AE	579	43	23
CPE	15	4	15
PLP	81	6	19
CE et PEPS	54	5	23



Laïcité ... / Ecole Publique ...

Réaction du SE-UNSA au communiqué de presse du Parti Socialiste ...

Suite à la publication, le 26 février dernier, d'un communiqué de presse de Mr *Laurent DUTHEIL*, Secrétaire National du parti Socialiste, le **SE-UNSA** et le **Comité National d'Action Laïque (CNAL)** ont vigoureusement réagi. Vous trouverez ci-dessous le texte de la lettre envoyée par le **SE-UNSA** à *Jean-Christophe CAMBADELIS*, Premier Secrétaire.

« C'est avec stupeur et incrédulité que le **SE-UNSA** a pris connaissance du communiqué de presse diffusé le 26 février dernier par M. *Laurent DUTHEIL*, Secrétaire National à la Laïcité et aux Institutions de votre parti, ainsi que du rapport d'étape du groupe « Cohésion Républicaine » du 30 janvier 2015.

Suite aux attentats qui ont endeuillé notre pays en janvier dernier, votre parti déclare en effet que « *la République est minée de l'intérieur par tous ceux qui placent la question de l'identité devant celle de l'égalité* » et appelle dans le même temps au « *développement des établissements privés [musulmans] sous contrat* ».

Où est passé l'engagement du Parti Socialiste en faveur de l'Ecole Publique ?

Comment peut-on prétendre renforcer la cohésion républicaine en appelant à toujours plus de repli communautaire ? En renvoyant nos concitoyens de culture musulmane à un essentialisme confessionnel au lieu de les intégrer pleinement dans l'Ecole Publique Laïque ?

Vous proclamez votre attachement à la loi de 1905 « *qui organise la séparation des religions [...] et de l'Etat* », et pourtant vous appelez « *en convergence d'analyse avec le Gouvernement* » :

- au « *renforcement de la formation [...] des imams et des aumôniers musulmans* » ;
- au « *développement de l'enseignement privé confessionnel musulman* » ;
- à « *l'incitation à l'édification de nouveaux lieux de culte* »,

toutes choses qui relèvent du domaine privé et des choix des croyants au regard des principes mêmes de la Loi de 1905.

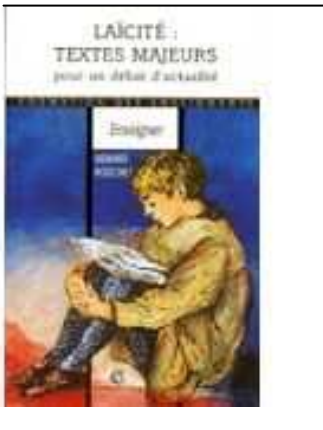
Pour le **SE-UNSA**, ce n'est pas à l'Etat d'inciter à la création d'établissements privés, financés sur fonds publics, qu'ils soient musulmans ou autres.

Ce n'est pas non plus à l'Etat d'aider à la promotion d'une religion au nom d'une prétendue égalité de traitement, notamment en « *[recensant] les lieux de cultes pour répondre aux manques dans certaines parties du territoire* » ou en suggérant la « *création d'un institut de théologie* ».

Nous demandons donc au Parti Socialiste de s'exprimer clairement sur ces deux textes et de dire publiquement quel est désormais son positionnement politique en matière de laïcité. ».

Pour en savoir plus, tapez le lien suivant : <http://www.se-uns.org/spip.php?article7881>

Initiatives de l'Observatoire de la Laïcité de Lozère

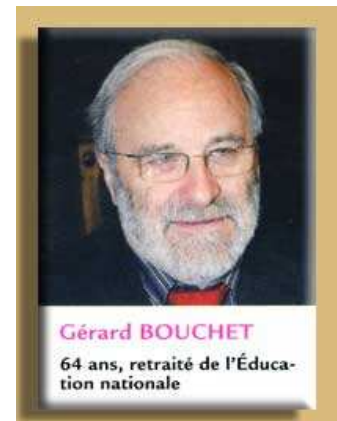


Conférence-débat à MENDE

Organisée par l'Observatoire de la Laïcité de Lozère (O.L.L.) composé des organisations départementales suivantes : ADATEEP, ADPEP, AL GOF, AP-MAIF, Autonome de Solidarité, EEDF, FDLP, FCPE, FSU, FOL - Ligue de l'Enseignement, MAE, OCCE, UL-DDEN, **UNSA Education**

Mercredi 6 mai 2015
à 17h30, Salle Urbain V à Mende
avec **Gérard BOUCHET (*)**

« La Laïcité dans l'espace public ... »



(*) *Gérard BOUCHET*, docteur en philosophie, était enseignant et formateur à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM devenu aujourd'hui Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education - **ESPE**) de l'académie de Grenoble. Il est l'auteur, entre autres, d'un volume de textes : *Laïcité : textes majeurs pour un débat d'actualité* (Armand Colin, 1997).

